

PAR COURRIEL

Québec, le 17 septembre 2018

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès visant à obtenir les renseignements suivants :

- le nombre d'employés au sein de de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$;
- la moyenne de salaire desdits employés;
- le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés.

Le tableau suivant fournit les renseignements demandés :

Salaire annuel supérieur à 100 000 \$ de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial			
Nombre d'employés	Salaire moyen	Salaire le plus élevé	Salaire le moins élevé
3	128 176,00 \$	134 029,00 \$	123 221,00 \$

Notez que ces informations vous ont été communiquées le 31 août dernier par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision auprès de la la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative à cet effet (Annexe 1).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La secrétaire générale,

Original signé

Nathalie Savard

p. j. Annexe 1